Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

Distr. générale
28 juin 2023
Français
Original : anglais

Conseil du développement industriel
Cinquante et unième session
Vienne, 3-6 juillet 2023
Point 4 de l'ordre du jour
Adoption du rapport

Rapport du Comité des programmes et des budgets sur les travaux de sa trente-neuvième session (15-17 mai 2023)

Additif

Reprise de la trente-neuvième session (23 mai 2023)

Table des matières

		Paragraphes	*Page*
	Introduction	1-2	2
I.	Questions d'organisation et de procédure	3-8	2
II.	Programme et budgets 2024-2025 (point 7)	9-11	2
III.	Souplesse d'exécution du budget (point 10)	12-13	4
IV.	Adoption du rapport (point 19)	14	4
V.	Clôture de la trente-neuvième session	15	4
Annexe			
	Liste des documents présentés au Comité à la reprise de sa trente-neuvième session, le 23 mai 2023		5

V.23-12199 (F) 280623 290623

Merci de recycler

Introduction

1. Conformément à l'article 7 du règlement intérieur du Comité, le Président du Comité des programmes et des budgets a ajourné la trente-neuvième session du Comité afin de se prononcer sur le programme et les budgets 2024-2025 (point 7) et sur la souplesse d'exécution du budget (point 10).

2. Le rapport du Comité des programmes et des budgets sur les travaux de la reprise de sa trente-neuvième session est présenté au Conseil du développement industriel conformément à l'alinéa d) du paragraphe 4 de l'Article 10 de l'Acte constitutif.

I. Questions d'organisation et de procédure

3. La reprise de la trente-neuvième session du Comité s'est tenue au Siège de l'ONUDI, au Centre international de Vienne, le 23 mai 2023 (une séance plénière).

4. Le Président de la trente-neuvième session du Comité, S. E. M. Aftab Ahmad Khoker (Pakistan) a présidé la reprise de la session.

Participation

5. La session s'est tenue sous une forme hybride associant participation présentielle et en ligne, la participation en ligne reposant sur la plateforme de conférence Interprefy. Parmi les 27 membres du Comité, les 26 suivants y ont participé : Algérie, Allemagne, Argentine, Autriche, Brésil, Burkina Faso, Chine, Égypte, Espagne, Fédération de Russie, Finlande, Ghana, Hongrie, Inde, Iran (République islamique d'), Italie, Japon, Malte, Maroc, Mexique, Pakistan, Philippines, Pologne, Tunisie, Türkiye et Uruguay.

6. Ont également assisté à la session les 69 Membres de l'ONUDI dont les noms suivent : Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Angola, Arabie saoudite, Arménie, Azerbaïdjan, Bangladesh, Bélarus, Bolivie (État plurinational de), Chili, Chypre, Colombie, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, État de Palestine, Éthiopie, Guatemala, Honduras, Indonésie, Iraq, Israël, Jordanie, Kenya, Koweït, Liban, Libye, Luxembourg, Malaisie, Monaco, Mongolie, Mozambique, Myanmar, Namibie, Népal, Nicaragua, Norvège, Oman, Ouzbékistan, Panama, Paraguay, Pérou, Qatar, République arabe syrienne, République de Corée, République de Moldova, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Sénégal, Serbie, Slovénie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Tadjikistan, Tchéquie, Thaïlande, Ukraine, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam et Yémen.

7. Les organismes des Nations Unies mentionnés ci-après étaient représentés : Agence internationale de l'énergie atomique et Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture.

8. Les organisations suivantes étaient représentées : Institut de normalisation et de métrologie pour les pays islamiques, Organisation de coopération économique de la mer Noire, Organisation juridique consultative pour les pays d'Asie et d'Afrique, Organisation ouest-africaine de la santé, Réseau international sur le bambou et le rotin, Union africaine et Union européenne.

II. Programme et budgets 2024-2025 (point 7)

9. Le Comité a repris sa trente-neuvième session pour poursuivre l'examen du point 7 de son ordre du jour, intitulé « Programme et budgets 2024-2025 ».

10. Le Comité était saisi des propositions du Directeur général pour le programme et les budgets 2024-2025 (PBC.39/6), des propositions révisées du Directeur général pour le programme et les budgets 2024-2025 (PBC.39/6/Add.1), d'un rapport sur la création du Fonds de l'ONUDI pour l'innovation et la transformation (PBC.39/CRP.8) et d'une note du Secrétariat sur le programme et les budgets de l'ONUDI pour 2024-2025, présentant des informations supplémentaires sur la transition entre une démarche axée sur les programmes et une budgétisation axée sur les résultats (PBC.39/CRP.9).

11. Après avoir examiné un projet de conclusion déposé par la présidence (PBC.39/L.7), le Comité a adopté la conclusion suivante :

[Conclusion 2023/7]

Le Comité des programmes et des budgets a recommandé au Conseil du développement industriel d'adopter le projet de décision suivant :

« Le Conseil du développement industriel :

a) Note que le projet de programme et de budgets a été établi conformément à la décision GC.18/Dec.14, par laquelle les États Membres ont prié le Directeur général d'"établir le projet de budget pour 2022-2023 compte tenu des principes de la budgétisation axée sur les résultats" ;

b) Tout en étant conscient des efforts que fait le Secrétariat pour établir un programme et des budgets équilibrés, détaillés et fondés sur des données factuelles à partir des résultats générés par le cadre intégré de résultats et de performance, l'encourage à redoubler d'efforts, en concertation avec les États Membres et dans le cadre du groupe de travail informel sur les questions relevant du Comité des programmes et des budgets, pour améliorer la structure budgétaire axée sur les résultats, la gestion axée sur les résultats et la communication de ces résultats aux niveaux des projets, des programmes et de l'Organisation ;

c) Adopte le programme et les budgets pour l'exercice biennal 2024-2025, tels que proposés par le Directeur général, figurant dans le document IDB.50/6-PBC.39/6 et modifiés par le document IDB.50/6/Add.1-PBC.39/6/Add.1 ;

d) Recommande à la Conférence générale d'approuver des prévisions de dépenses au titre du budget ordinaire d'un montant brut de 163 059 399 euros, à imputer sur les contributions mises en recouvrement à hauteur de 157 815 529 euros et sur les recettes accessoires à hauteur de 5 243 870 euros ;

e) Sans préjudice de la poursuite des progrès dans l'application du principe du recouvrement intégral des coûts, dans la mesure du possible, recommande également à la Conférence générale d'approuver des prévisions de dépenses d'un montant brut total de 47 247 800 euros au titre du budget opérationnel pour l'exercice biennal 2024-2025, qui seront financées à hauteur de 42 666 213 euros par le remboursement des dépenses d'appui liées à la coopération technique et à d'autres services, et à hauteur de 4 581 587 euros par les recettes accessoires, conformément aux dispositions du Règlement financier ;

f) Prend note du montant cumulé de 348 700 euros du Compte spécial des contributions volontaires pour les activités de base, et note que ce compte sera renommé " Fonds pour l'innovation et la transformation", qui sera déployé, au cours de l'exercice biennal 2024-2025, conformément au mandat défini pour ce mécanisme de responsabilité (IDB.43/5-PBC.31/5) et suivant les dispositions énoncées au paragraphe i) de la décision IDB.43/Dec.6 ;

g) Recommande à la Conférence générale de prendre note du changement de nom du Compte spécial des contributions volontaires pour les activités de base, désormais “Fonds pour l’innovation et la transformation” chargé d’assurer une plus grande transparence dans les relations avec les donateurs de contributions volontaires, de son montant prévu pour 2024-2025, de 15 812 452 euros maximum, et de ses objectifs, décrits dans les documents PBC.39/6, PBC.39/6/Add.1 et PBC.39/CRP.8 ;

h) Prie le Directeur général :

i) De rendre compte au Comité des programmes et des budgets, au Conseil du développement industriel et à la Conférence générale de l’ONUDI de l’état d’avancement du financement et de la mise en œuvre du programme et des budgets 2024-2025 ;

ii) De rendre compte, aux deux prochaines sessions du Comité des programmes et des budgets, des gains d’efficacité et des économies réalisés entre les sessions, étant entendu que la recherche de gains d’efficacité et d’économies doit être un souci permanent de la direction, sans entraver les fonctions essentielles de l’Organisation ;

i) Note que les ressources spéciales pour l’Afrique, conjuguées à des contributions volontaires, serviront à promouvoir l’industrialisation en Afrique et permettront à l’ONUDI de jouer le rôle de chef de file que lui a confié l’Assemblée générale des Nations Unies dans sa résolution 70/293 relative à la troisième Décennie du développement industriel de l’Afrique. »

III. Souplesse d’exécution du budget (point 10)

12. Le Comité a également examiné le point 10, intitulé « Souplesse d’exécution du budget ».

13. Il était saisi d’une proposition du Directeur général sur la souplesse d’exécution du budget pour l’exercice biennal 2024-2025 (PBC.39/9).

14. Après avoir examiné un projet de conclusion présenté par la présidence (PBC.39/L.8), il a adopté la conclusion suivante :

[Conclusion 2023/8]

Le Comité des programmes et des budgets a recommandé au Conseil du développement industriel d’examiner, à sa cinquante et unième session, la question de la souplesse d’exécution du budget. À cet égard, il a prié le Secrétariat de fournir davantage d’informations aux États Membres, notamment en ce qui concerne son cadre juridique, la transparence et le mécanisme de suivi et de communication de l’information.

IV. Adoption du rapport (point 19)

15. Au titre du point 19, le Comité a examiné le projet de rapport publié sous la cote PBC.39/L.1/Add.1 et l’a adopté dans son ensemble, étant entendu que le Rapporteur serait chargé d’en établir la version définitive.

V. Clôture de la trente-neuvième session

16. Le Comité a clos sa trente-neuvième session le 23 mai 2023, à 10 h 45.

Annexe

Liste des documents présentés au Comité à la reprise de sa trente-neuvième session, le 23 mai 2023

Point de l'ordre du jour		*Cote*	*Titre*
7	Programme et budgets 2024-2025	IDB.51/6 PBC.39/6	Programme et budgets 2024-2025. Propositions du Directeur général [nouveau tirage pour raisons techniques (31 mars 2023)]
		IDB.51/6/Add.1 PBC.39/6/Add.1	Programme et budgets 2024-2025. Propositions révisées du Directeur général
		PBC.39/CRP.8	Introduction of the UNIDO Innovation and Transformation Fund. Note by the Secretariat (en anglais seulement)
		PBC.39/CRP.9	The UNIDO Programme and Budgets, 2024-2025: from a programmatic approach to results-based budgeting: additional information. Note by the Secretariat (en anglais seulement)
10	Souplesse d'exécution du budget	IDB.51/9 PBC.39/9	Souplesse d'exécution du budget pour l'exercice biennal 2024-2025. Note du Secrétariat